

Les CM1-CM2 participent au Parlement des enfants

Les élèves de CM1-CM2 ont été sélectionnés pour participer au Parlement des enfants. L'occasion pour les écoliers de réfléchir aux questions liées à la préservation de l'environnement.

Entretien

Christelle Marie, directrice de l'école du Breuil-en-Auge.

Quelles sont les étapes à franchir pour être sélectionné et participer au Parlement des enfants ?

Nous avons dû monter un dossier avec une lettre de motivation et nous avons appris juste avant les vacances de Noël, le 18 décembre, que nous avons été sélectionnés. Nous devons maintenant écrire notre proposition de loi et l'envoyer avant le 7 février. Les propositions de lois sont soumises aux jurys académiques qui en sélectionnent à l'attention du jury national.

Le jury national choisit les dix-huit meilleures propositions de lois. À l'issue de la réunion du jury, ces propositions sont mises en ligne, afin que les classes puissent en débattre et choisir la proposition de loi qui leur semble être la meilleure. Les classes finalistes sont conviées à Paris, en juin, pour assister à la proclamation des deux propositions de lois qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Les classes lauréates reçoivent leur prix des mains du président de l'Assemblée nationale et du ministre de l'Éducation nationale.

Quel est le sujet sur lequel vous allez travailler ?

Cette année, le thème qui a été retenu, c'est la lutte contre la pollution des océans pour les élèves de CM2 et pour les 6^{es}. C'est la protection de la biodiversité marine. Nous allons travailler plus spécifiquement sur la réduction des déchets plastiques en essayant de proposer des solutions pour pallier ce problème.

Qu'est-ce que cela apporte aux enfants ?

Cela permet aux élèves de concrétiser le système législatif et d'être impliqués dans le cheminement législatif. Cela leur permet aussi de voir que la voix des enfants est importante et qu'elle peut être entendue.

Comment allez-vous aborder cela en classe ?

Un travail en amont a été mené afin de leur permettre de comprendre comment une loi se construit et comment on défend son projet de loi. Cela leur servira à connaître le rôle des députés et leur engagement de citoyen de proximité.

Nous avons d'ailleurs reçu la visite du député Christophe Blanchet que les élèves ont pu interroger à ce sujet.



Les écoliers de CM1-CM2 ont rencontré le député Christophe Blanchet, en présence d'Olivier Corré, inspecteur de l'académie Lisieux Nord. Ouest-France